




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-349**

Séance publique du

19 juillet 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-267010-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024


OBJET : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE MICHEL LOPEZ À AIX EN PROVENCE.

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S. Bâtiments & Grands
équipements
Direction Projets & Grands
Equipements

Nomenclature : 8.4
Amenagement du territoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Eric

**Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

OBJET : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN
GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE MICHEL LOPEZ À AIX EN PROVENCE.- Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 16 décembre 2019, vous avez approuvé la programmation ainsi que
l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de création du terrain synthétique au Stade Michel
Lopez au Val Saint-André pour un montant de 480 000 € TTC.

Les études de faisabilité et de conception ont démontré la nécessité d'y adjoindre des
adaptations techniques.

- En effet la création du terrain en revêtement synthétique implique la mise en place
d'un drainage intégré. Le terrain bénéficiera également d'un arrosage lui-même
intégré, système plus adapté et moins consommateur en eau que le système actuel.
- Une zone de circulation en enrobé est ajoutée. Celle-ci située en périphérie du terrain
synthétique permettra l'accès des véhicules de service pour l'entretien du terrain ainsi
que celui du bassin de rétention.
- Une rénovation de l'ensemble des clôtures ainsi que des filets pare-ballons est
aujourd'hui prise en compte.

A ces adaptations techniques s'ajoutent un contexte économique différent de celui de 2019

- Augmentation des matériaux et de la main d'œuvre.

- L'engagement municipal sur la performance environnementale par le biais du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable).
- Surcoût résultant de la restriction de la concurrence liée aux exigences de performance environnementale.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-MODIFIER la délibération n° DL 2019-687 de décembre 2019 ;

-APPROUVER le programme tel que défini ci-dessus pour un montant de 930.000 € TTC ;

-AUTORISER Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers notamment le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Région Sud, l'Agence Nationale du Sport (ANS), la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Fédération Française de Football ;

-AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes susvisées ;

-DIRE que cette opération sera financée dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

DL.2024-349 - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL
EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE MICHEL LOPEZ À AIX EN PROVENCE.-

Présents et représentés : 53
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

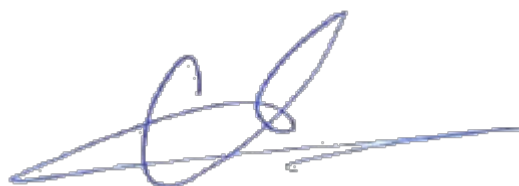
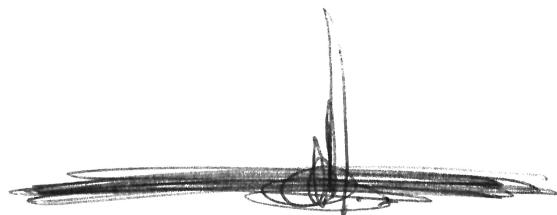
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



D.G.A.S. BATIMENTS
ET GRANDS EQUIPEMENTS
DIRECTION PROJETS
ET GRANDS EQUIPEMENTS

OBJET : Création du terrain de football du Val Saint André, en gazon synthétique.

Date ou période de la réalisation : 2025

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du : 19 Juillet 2024

1/ GENERAL (montants en euros ttc) :

Conduite d'opération	Service Conduite d'opérations
Etablissement du programme général	Direction des Sports
Etudes de faisabilité	Service Conduite d'opérations
Publicité pour la consultation Appel d'Offres	2 400 €

2/ SERVICES (montants en euros ttc) :

Maîtrise d'œuvre – Etudes de conception	16 600 €
Maîtrise d'œuvre d'exécution	56 000 €
Assistance Maîtrise d'Ouvrage - Préconisations et Contrôle de conformité	10 000 €
Relevés topographiques	3 500 €
Détection réseaux	6 000 €
Etudes géotechniques	10 000 €
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	3 000 €

3/ TRAVAUX (montants en euros ttc) :

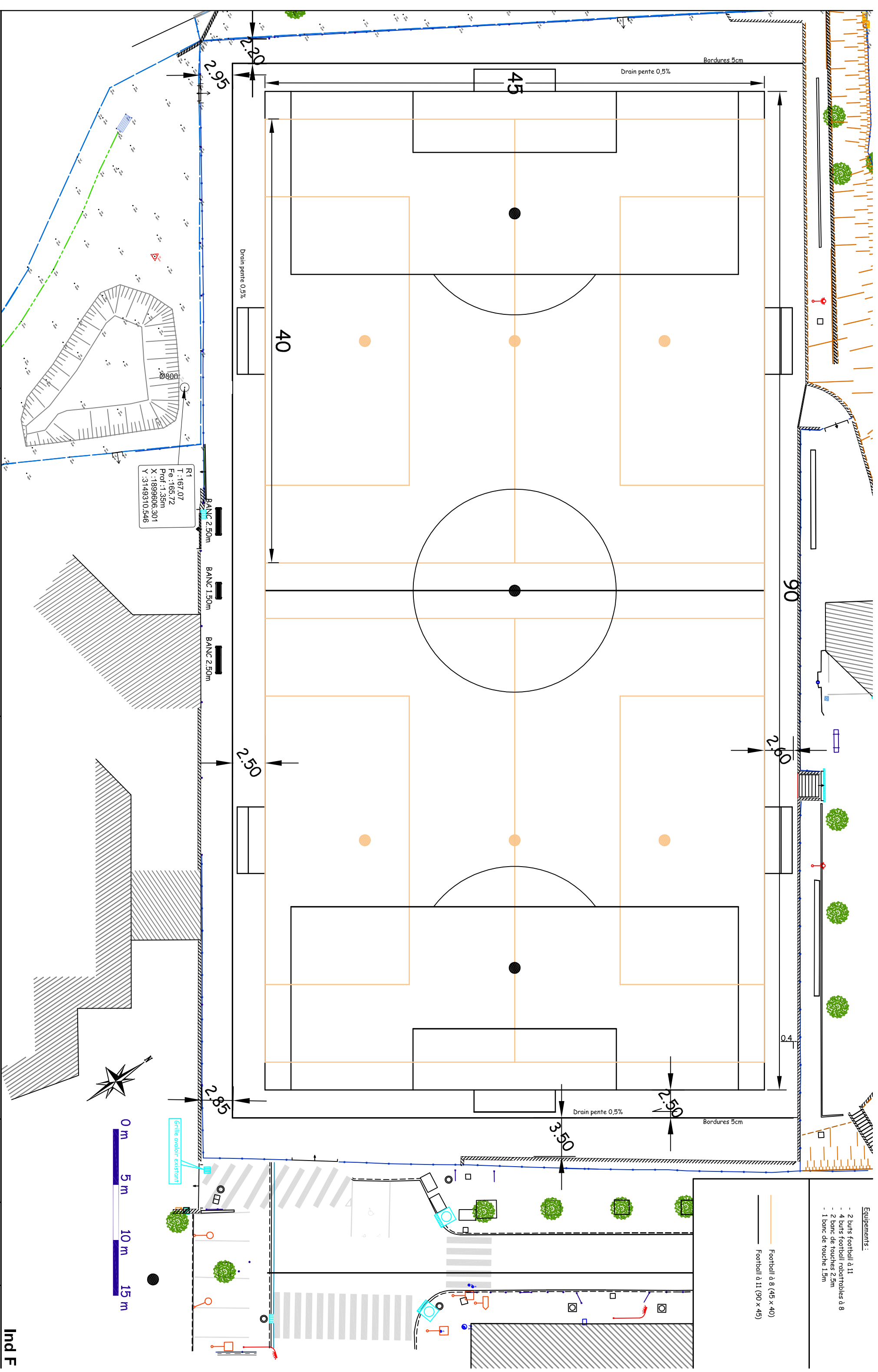
Travaux de création terrain synthétique	796 000 €
Clôtures	26 500 €

Montant global T.T.C. (1 + 2 + 3) =	930 000 €
--------------------------------------------	------------------

Les montants mentionnés sont des estimations toutes taxes comprises, établies de manière sincère et raisonnable, afin de déterminer sans risque les seuils de procédures applicables. La fiche opérationnelle sera actualisée au fil de l'avancement des études.

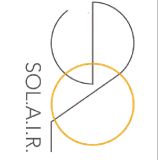
- Equipments :**
- 2 buts football à 11
 - 4 buts football robotables à 8
 - 2 banc de touches 2,5m
 - 1 banc de touche 15m

Football à 8 (45 x 40)
Football à 11 (90 x 45)



R1
T : 167,07
Fe : 165,72
Prof : 1,35m
X : 1899806,301
Y : 3149310,546

Maitre d'ouvrage :
**BUREAU DETUDES
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
Direction Générale Adjointe des Services Techniques
Bâtiments et Grands Equipements
Direction Conduite d'Opérations**



BET :
**BUREAU DETUDES
24, Route de Galice
13090 Aix-En-Provence
Téléphone : 04.42.26.41.17
email : nathalie.garcia@solafr-aix.fr**

Opération : **STADE MICHEL LOPEZ - VAL SAINT ANDRE -
Réfection du stade en gazon
synthétique - Aménagements divers
"PLAN DE PRINCIPE TERRAIN & EQUIPEMENTS"**

Phase :	Dessiné par :	Ech :
PRO/DCE	J.D	1/300°
N° de plan :	Visa :	Date :
PLAN 2	N.G	18/04/2024

Ind F

